



Déclaration CFE-CGC Métiers de l'Emploi

suite à la publication du Rapport de la Cour des Comptes

CCE du 9 juillet 2015

Une fois de plus nous avons droit à un rapport à charge de la part de la cour des comptes.

On pourrait penser que nous avons l'habitude de cet exercice car déjà à l'ANPE, la cour des comptes se complaisait à ne faire que des rapports négatifs.

Néanmoins, pour la CFE-CGC Métiers de l'Emploi, c'est le rapport de trop.

Oui Pôle Emploi n'est pas parfait. Mais depuis 2008, les agents de Pôle Emploi n'ont pas eu une minute de répit, ils ont du faire face à la fusion décidée par les pouvoirs publics (réduction du nombre d'agence, une chaise pour deux en ce qui concerne l'encadrement) en pleine crise économique avec un chômage qui ne cessait d'augmenter.

Les agents de Pôle Emploi ont aussi du faire face à de nombreux chantiers : nouvelle offre de services demandeur, nouvelle offre de services employeur, beaucoup d'expérimentation, de pilote, le début de la révolution numérique et bien sur la nouvelle convention d'assurance chômage l'été dernier.

Enfin aujourd'hui nous devons répondre à la nouvelle convention tripartite.

Pôle Emploi est un établissement, de plus de 50000 salariés, toujours en mouvement : Qui aujourd'hui serait capable de se remettre en cause comme nous le faisons tous les jours, en pleine tempête économique avec un nombre de demandeur d'emploi qui ne cesse d'augmenter ?

Pour la CFE-CGC Métiers de l'emploi, un tel rapport est dévastateur.

Paris, CCE du 9 juillet 2015